

LE TRAVAIL DU CONJOINT : UN ENJEU MAJEUR ET SENSIBLE



Au cours d'une récente réunion du comité de rédaction du *Casoar*, un vrai débat s'est tenu, quand le thème du « travail des conjoints » a été proposé. Il faut rappeler que le but des dossiers est d'aborder des thèmes complexes, sans chercher à apporter systématiquement une réponse unique. Leur finalité est bien de choisir un sujet intéressant, puis de faire appel à des personnes d'expérience, qui

apporteront leur propre connaissance du sujet, leur propre expérience, en un mot des témoignages, à la fois différents, variés et complémentaires. Tel fut le cas du thème retenu dans ce numéro.

Ce thème, en effet, est sensible car il touche à la vie privée du couple : lorsque le mari et la femme décident de travailler, l'équilibre de la famille est modifié, puisqu'une nouvelle organisation doit se mettre en place, ne serait-ce que pour la garde des enfants, leur accompagnement à la garderie ou à l'école, les mesures à prendre quand l'un d'eux est malade, la coordination pour les congés, les conséquences en cas de mutation de l'un des deux...

Il va plus loin, car il touche aussi l'intimité du couple, en ce sens qu'un nouvel équilibre doit être trouvé, en tenant compte des rythmes différents, des priorités de chacun, des contraintes de carrière, ou des imprévus à gérer. Et comme le sujet était sensible, nous avons décidé de le maintenir ! Mais d'autres raisons nous ont amenés à cette décision, et il est important de les expliquer.

La première entre toutes est bien évidemment l'évolution de la société française, et même plus que cela, des modes de vie dans le monde occidental, et cela depuis un peu plus de cinquante ans. Hommes et femmes poursuivent aujourd'hui des études supérieures, ce qui était loin d'être le cas dans la génération précédente : une femme sur deux travaillait dans les années 1970, alors qu'elles sont aujourd'hui près de 4/5 à avoir un emploi.

Et il était normal que ce phénomène se répercute au sein des armées, puisque la « société militaire », est issue de la société civile ; cette répercussion s'est faite progressivement, sans doute plus lentement qu'ailleurs. Voici quelques années, *Le Casoar* avait élaboré un dossier sur la féminisation dans les armées ; aujourd'hui, il faudrait plutôt évoquer la « mixité » dans nos armées, mixité qui s'est faite – il faut le reconnaître – progressivement, et de façon particulièrement pragmatique, notamment dans les rangs de l'armée de Terre, compte tenu de la diversité des emplois, des métiers et des contraintes inhérentes à chacune des subdivisions d'armes.

En revanche, ce qui a énormément évolué est le travail du conjoint, et d'une façon générale, le travail des épouses. Je pense que mon cas personnel n'est pas un cas particulier, mais lorsque j'étais lieutenant, dans les années 1975, l'épouse qui avait un emploi à l'extérieur du régiment était l'exception, alors qu'aujourd'hui, cette situation est

fréquente ; elle est même largement généralisée, dans certains états-majors ou dans certaines garnisons comme Paris ! Il semble en effet, normal que la jeune fille, ou la jeune épouse, qui a poursuivi des études supérieures, veuille entrer dans le monde actif, ne serait-ce que pour mettre en application ce qu'elle a appris en école ou à l'université, ou ce qu'elle a vu en stage ou en alternance. Cette entrée dans le monde du travail peut se faire avec un certain décalage du fait des contraintes opérationnelles du mari ou des naissances attendues, mais elle se fait. En outre, à l'instar de la société civile, il faut reconnaître que pour vivre correctement ou honorablement, voire pour investir dans l'immobilier, deux salaires au sein du foyer sont préférables à une solde unique.

Mais le travail du conjoint – et pour la majeure partie de nos lecteurs, c'est-à-dire des saint-cyriens – apporte de nouvelles contraintes, pas toujours compatibles avec celles du métier des armes : la première reste sans doute la mobilité, inhérente à la carrière choisie, notamment pour ceux d'entre nous qui sont brevetés, et qui est difficilement compatible avec une certaine stabilité requise pour tout emploi ; ensuite, certaines garnisons ont hérité du poids de l'histoire, ou sont colocalisées avec un camp d'entraînement, mais ne sont pas vraiment des « pôles d'activités économiques majeurs », dans lesquels un emploi est relativement facile à obtenir. Et puis, on ne peut passer sous silence la scolarité des enfants car, chiffre à l'appui, les ménages de militaires – et plus particulièrement ceux des saint-cyriens – sont relativement « prolifiques », et, en tout état de cause, leur taux de natalité est nettement supérieur à la moyenne nationale. Et tous ces enfants, s'ils sont un signe encourageant pour l'avenir du pays, restent, quel que soit leur âge, une contrainte forte pour le couple et d'autant plus forte lorsque les deux conjoints travaillent.

La question reste donc posée. *La Saint-Cyrienne* n'a pas la vocation d'y apporter une solution. En revanche, elle a tenu à faire témoigner des conjoints et des conjointes, qui ont été confrontés à de telles situations et qui y ont répondu chacun – ou chacune – à sa manière. La lecture de tous ces témoignages vous montrera que certains d'entre eux remontent à plus d'une vingtaine d'années ; il vous montrera aussi que même si le chemin n'est pas toujours facile, il est possible à l'épouse qui le souhaite de trouver un juste équilibre entre ces trois facteurs déterminants : l'éducation des enfants, les contraintes de toute carrière militaire et les impératifs de son propre emploi. Et comme ce sujet est loin d'être clos, l'équipe de la rédaction du *Casoar* espère que ce dossier suscitera de nombreuses réactions et surtout des propositions ou des idées, qui devront servir à nos camarades qui s'interrogent et qui seraient intéressés par une idée ou une expérience.

Merci encore à tous les contributeurs – ou plutôt toutes les contributrices ! – pour leur propre témoignage !

Général d'armée Bruno Dary
Président de La Saint-Cyrienne